

Budget participatif à Waimes

***Appel à projets : des projets PAR les habitants POUR les villages
AVEC le soutien de la commune de Waimes et de la Fondation Rurale de Wallonie****

La commune de Waimes a décidé d'affecter une partie du budget communal, soit 20.000 euros (subsidés à 50 % par la Région Wallonne) à des projets permettant d'améliorer le cadre de vie de ses habitants et ce, de manière durable, tout en renforçant la participation citoyenne et en initiant des actions en lien avec les objectifs du PCDR (Programme Communal de Développement Rural).

Ça veut dire quoi concrètement ?

Tout groupe organisé (association de fait, comité de quartier) de min. 5 citoyens ou encore toute organisation reconnue (entité juridique telle que asbl, coopérative...) peut répondre à cet appel en soumettant **UN projet** dont le montant ne dépassera pas 10.000 euros. Le projet devra être réalisé sur le domaine public et ciblera au minimum un des objectifs suivants :

- Améliorer la communication, l'échange et les relations au sein de la commune ;
- Inscrire la commune dans une dynamique transcommunale et favoriser les échanges ;
- Gérer de manière proactive et durable les ressources naturelles du territoire.

Quand et comment ?

Les dossiers de candidature doivent être déposés (sous format numérique ou papier) à l'administration communale pour le 31 août 2022 au plus tard. Ils seront ensuite soumis à un comité de sélection composé de membres de la CLDR qui analysera chaque projet avant le 30 septembre 2022.

Après accord, les projets sélectionnés devront être réalisés pour le 30 novembre 2023.

Pour de plus amples informations : www.waimes.be 080/679 569
sandra.heukemes@waimes.be 080 / 68 91 71 ou l'agent de développement f.cronenberg@frw.be

A vos idées !

*Règlement de l'appel à projets disponible à la commune, sur waimes.be ou sur simple demande